

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des chiffres noirs réjouissants

Alors que le budget 2023 prévoyait un déficit d'environ 1,2 million de francs, le résultat final affiche des chiffres noirs qui réjouissent les autorités communales. Avec un bénéfice de 943'165 francs, la commune de Val-de-Travers profite de la bonne conjoncture économique, synonyme de rentrées fiscales en hausse, et confirme sa maîtrise des charges de personnel, de biens et de services.



En décembre 2022, le Conseil général de Val-de-Travers acceptait un budget déficitaire malgré plusieurs amendements déposés par les groupes politiques et par le Conseil communal afin d'améliorer le résultat de près de Fr. 870'000.- pour finalement atteindre une perte prévue de Fr. 1'194'700.- pour l'exercice 2023.

Aujourd'hui, force est de constater que le scénario négatif envisagé alors ne s'est heureusement pas réalisé et que le résultat 2023 se solde finalement par un bénéfice réjouissant. Si l'exercice 2022 avait aussi bouclé sur un bénéfice de 1,7 million de francs, celui-ci était dû à une réévaluation des participations de la commune dans plusieurs entreprises externes pour 3,3 millions de francs. Le bénéfice de 2023 n'est, quant à lui, pas uniquement comptable mais reflète la bonne santé économique que notre commune et le canton ont connue en 2023 et qui se lit dans les chiffres des rentrées fiscales en hausse, dans les statistiques économiques cantonales et dans un taux de chômage particulièrement bas depuis de nombreux mois. Les charges de personnel et de biens, de services et de marchandises (BSM) ont aussi été maîtrisées dans le respect du cadre budgétaire – dans un contexte de hausse générale des prix il faut le rappeler.

Le Conseil communal se réjouit évidemment de ces résultats positifs mais reste sur ses gardes au regard des soubresauts conjoncturels qui peuvent affecter notre commune tant positivement que négativement. Si la commune n'est pas encore sortie de l'ornière et si sa situation financière peut toujours être considérée comme délicate, il ne serait toutefois pas raisonnable de ne pas saluer un exercice avec des chiffres noirs.

Rentrées fiscales en nette hausse...

Plusieurs éléments expliquent cette très nette amélioration par rapport à un budget teinté de rouge : tout d'abord, il faut noter une augmentation importante des revenus fiscaux pour 3,2 millions de francs qui proviennent de pratiquement l'ensemble des rubriques fiscales : impôt sur le revenu des personnes physiques, impôt sur le bénéfice des personnes morales, part au fonds de répartition de l'impôt des personnes morales, prestations en capital ou encore rattrapage lié à la perception de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales pour les années antérieures à 2022.

Au vu de ces revenus fiscaux, le prélèvement à la réserve de politique budgétaire (qui était prévu pour un montant de Fr. 1'826'000.-) n'est ni possible ni nécessaire ; cette dernière reste donc dotée de Fr. 13'070'082.- à fin 2023.

...et maîtrise globale des charges

Au niveau des charges de personnel, nous pouvons mentionner qu'elles correspondent dans les grandes lignes au budget mais que des différences apparaissent dans certaines rubriques. Ainsi, nous pouvons par exemple noter une baisse de plus de Fr. 350'000.- dans les salaires du personnel administratif et d'exploitation par rapport au budget.

Pour ce qui est des charges de BSM, le dépassement de près de Fr. 100'000.- s'explique aisément par une hausse importante de certains postes spécifiques (actes de défaut de biens concernant les impôts des personnes physiques, eau, énergie et combustible, transports scolaires, frais de façonnage et débardage ou encore prestations informatiques) alors que les autres comptes sont globalement sous contrôle voire en nette amélioration par rapport au budget (matériel d'exploitation et fournitures, carburants, denrées alimentaires ou encore prestations de services de tiers).

Autres éléments expliquant le résultat

Deux autres éléments méritent d'être mentionnés pour appréhender correctement le résultat de l'exercice 2023 par rapport au budget : la vente du bâtiment sis rue Daniel-Jeanrichard 4 à Fleurier et la réévaluation des participations communales dans des entreprises externes.

Concernant le premier point, un montant de Fr. 900'000.- avait été budgété comme gain provenant de la vente de l'ancien lycée. Pour des raisons de normes comptables, une grande partie du produit de la vente a dû transiter par le bilan et non par le compte de résultats. Par conséquent, ce dernier est péjoré d'environ Fr. 734'000.- en lien avec cette transaction.

Cette péjoration purement comptable est cependant contrebalancée par une amélioration également comptable pour plus de Fr. 700'000.- qui provient de la réévaluation de la valeur des participations communales dans le Groupe E pour près de 1,2 million de francs, contrebalancée par une diminution de la valeur de nos parts sociales dans l'entreprise Ambulances des vallées neuchâteloises Sàrl pour un montant de Fr. 553'000.-.

Pour être clair, sans ce dernier point, le bénéfice de l'exercice 2023 se serait monté à « seulement » Fr. 200'000.-. Si ce chiffre semble relativement bas, il ne doit pas cacher **l'amélioration de plus de 5 millions de francs entre le budget et les comptes 2023.**

Investissements et charges financières en hausse

Au niveau des investissements, il est important de souligner que la hausse des taux d'intérêt (qui connaît depuis le début de cette année un tassement bienvenu) a eu pour conséquence une augmentation des charges financières de près de Fr. 300'000.- par rapport aux comptes 2022 (mais une augmentation de Fr. 92'781 par rapport au budget). La question des futurs investissements demeure donc intacte et des choix politiques devront être faits, quant à la priorisation de ces derniers et à leurs conséquences sur l'endettement communal.

Satisfait de la maîtrise des charges et des très bonnes surprises fiscales, le Conseil communal reste et restera attentif à une situation économique difficile à prévoir. Il poursuivra par conséquent à contrôler les dépenses de fonctionnement de manière raisonnable afin de continuer à fournir les prestations communales attendues par la population et afin de pérenniser l'attractivité de la commune.

Val-de-Travers, le 13 juin 2024

LE CONSEIL COMMUNAL